

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 27 JANVIER 2022

Délibération n° 22-01-04

L'an deux mille vingt-deux et le 27 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Bessey sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 31
- Date de la convocation : 20 janvier 2022

**OBJET : ÉCONOMIE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENVIE D'R 2022/2023**

### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX.  
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ.  
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET.  
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD.  
LUPÉ : M. Farid CHERIET.  
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER.  
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN.  
PÉLUSSIN : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON (*Pouvoir de M. Stéphane TARIN*).  
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER.  
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY.  
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET.  
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY.  
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER (*Pouvoir de Mme Anne-Marie BORGEAIS*).  
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : Mme Anne-Marie BORGEAIS (*Pouvoir à Mme Martine MAZOYER*).  
CHUYER : M. Philippe BAUP.  
PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL, Mme Véronique LARDY-SALEL, M. Stéphane TARIN (*Pouvoir à Mme Agnès VORON*).

### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER : M. Philippe BAUP.  
PÉLUSSIN : Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022  
Affichage : 25/02/2022

M. le Vice-président en charge du développement économique et de l'emploi expose que quatorze territoires partenaires (CCPR, Monts du Pilat, Monts du Lyonnais, Loire Forez, Montagne d'Ardèche, Pays du Beaujolais, Arche aggro, centre Ardèche, Aix Urfé COPLER, Puy-en-Velay Agglo, etc.) et Cap rural (coordonnateur de la démarche) mènent une dynamique collective « Envie d'R » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Envie d'R a pour objet de conduire, entre territoires ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Massif central, des actions collectives pour coopérer avec des acteurs urbains de l'accompagnement en vue de stimuler la création d'activités en espace rural.

En 2021, trois nouveaux territoires ont rejoint la démarche Forez Est, Charlieu Belmont et Mézenc Loire Meygal.

Les objectifs :

- aider les porteurs de projets urbains à s'installer dans le rural en leur proposant un accompagnement adapté,
- promouvoir des offres d'installation et des potentiels d'activités (tourisme, commerce, etc.), les rendre visibles et lisibles notamment pour les porteurs de projets urbains,
- participer à une démarche mutualisée qui permet aux territoires ruraux de capter davantage de porteurs de projets urbains des métropoles de proximité,
- faciliter l'émergence et la construction de projets de création d'entreprises basés sur les activités nouvelles qui ont un pied à la fois en urbain et en rural (marché, fournisseurs, ressources, etc.).

La plus-value pour la CCPR :

- rendre plus visible nos actions et outils à destination des porteurs de projets, notamment les offres de reprises d'entreprises et les locaux vacants, lien mis en place entre le site envie d'R et le site de la CCPR,
- montrer que la CCPR est un territoire dynamique et innovant vis-à-vis des partenaires et des institutions (Région, etc.) au travers de cette démarche de coopération entre EPCI,
- travailler en réseau avec d'autres collectivités (partage d'expériences) et mutualiser notre présence sur des salons (Lyon, Saint-Étienne)
- participer à des expérimentations (exemple : en 2022, une étude, action sur déplacements pendulaires ville – campagne, mieux télétravailler à la campagne, moins rouler en ville).

Une convention avait déjà été signée pour trois ans du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, puis pour une année, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Il s'agit de la renouveler pour deux ans : du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.

La contribution par structure est définie pour les années 2022-2023 à 2 500 € par territoire et par an.

Il est demandé également aux territoires de contribuer à la cotisation annuelle à Cap Rural à hauteur de 500 € par an. Cette cotisation donne accès aux services de Cap Rural (formations pour les agents et les élus).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le renouvellement de l'adhésion au groupement envie d'R pour deux années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023, de prévoir les crédits suffisants au budget général et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022

Affichage : 25/02/2022

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- Approuve le renouvellement de la convention Envie d'R pour les années 2022-2023 à 2 500 € par territoire et par an,
- Approuve la contribution à la cotisation annuelle à Cap Rural à hauteur de 500 € par an,
- Prévoit les crédits nécessaires au Budget de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien,
- Autorise M. Le présidents à signer les documents afférents

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Serge Rault", is written over the printed name and extends upwards and to the right.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022

Affichage : 25/02/2022